

Mot du maire

Bonjour à tous,

C'est lors de la séance de lundi que nous avons adopté le budget 2023. Vous constaterez que ce dernier comporte une augmentation. Toutefois, soyez assuré que nous avons fait de notre mieux pour amoindrir la hausse.

Sur une autre note, j'aimerais vous informer que nous recevrons une somme résiduelle en lien avec l'aide financière liée à la COVID. Nous avons le devoir d'utiliser cette somme pour l'amélioration de nos infrastructures de télécommunications. Nous avons pris la décision de procéder à la réfection de notre site internet et d'adhérer à une application en mobilisation et moyens de secours. Ces deux services seront accessibles à tous les citoyens prochainement.

Finalement, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre participation à la collecte de denrées alimentaires. Grâce à vous, plusieurs familles de Saint-Alban pourront bénéficier de votre générosité. Je tiens également à remercier nos bénévoles qui ont participés de près ou de loin à l'organisation de la parade du père Noël.

Je vous souhaite un joyeux temps des fêtes

Deny Lépine, maire



Pour joindre votre Municipalité :

Deny Lépine, maire 418 326-1410 Alex Girard loisirs@st-alban.qc.ca

mairie@st-alban.qc.ca coordonateur des loisirs

Bureau municipal 418 268-8026 École Du Goéland 418 268-3332

info@st-alban.qc.ca Parc Régional 418 268-6681

Centre communautaire 418 268-3557 info@parcportneuf.com

Bibliothèque 418 268-3557 Urgences: 911

Horaire du bureau municipal: Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 Vendredi: 8 h 30 à 12 h



Adoption du Budget 2023

Le conseil municipal a établi des prévisions budgétaires et adopté le Budget 2023.

Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

Le conseil municipal a établi des prévisions de dépenses d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 et adopté le programme triennal d'immobilisation.

<u>Approbation du budget 2023 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)</u>

Le conseil municipal approuve le budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) pour l'année 2023.

Adoption des dates des séances ordinaires pour 2023

Le conseil municipal adopte les dates des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023.

Adoption du règlement 280 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur une partie de la route Saint-Philippe, une partie de la rue Saint-André et la rue Sauveur-Patry pour la saison hivernale 2022-2023

Noel du Pauvre

La municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 300 \$ au Noel du Pauvre pour la période des fêtes 2022.

Avis de motion du règlement 281 imposant les taxes, tarifs et compensations pour 2023.

Présentation du projet de règlement 281 imposant les taxes, tarifs et compensations pour 2023.





Collecte spéciale des sapins de Noël le 10 ianvier 2023

Les sapins doivent être exempts de toutes décorations et devront être déposés en bordure de la rue la veille de la collecte ou au plus tard à 6h00 le jour même de la collecte. Les sapins devront avoir une longueur maximale de 7 pieds. Si le sapin est plus grand que 7 pieds, il est alors conseillé de le couper sinon il ne pourra pas être ramassé lors de la collecte.

STATIONNEMENT HIVERNAL:

Nous vous rappelons qu'en raison des activités de déneigement (entre le 15 novembre et le 01 avril), il est interdit de laisser un véhicule stationné sur un chemin public entre 23h et 7h.



Spectacle de Noël à l'école du Goéland



La classe de 5e et de 6e année vous invite à assister au spectacle de Noël. Celui-ci servira à financer le voyage de fin d'année à Ottawa. Les billets sont disponibles auprès des élèves de l'école du Goéland.

Quand : Le vendredi 16 décembre à 18h30

Où : École primaire du Goéland

Coût d'un billet : 5\$

Un casse-croûte sera sur place pour vous permettre de déguster de délicieuses bouchées. Nous accepterons les paiements en argent seulement.





Marché de Meil

ÉCOLE DU GOÉLAND

DÉCEMBRE

Venez encourager nos producteurs, transformateurs et artisans. C'est l'occasion de faire le plein de produits locaux juste avant les Fêtes.

13:00 à 16:00

Gymnase de l'école

CADEAUX

NOURRITURE

ARTISANAT



Accès Travail Portneuf

RECHERCHE DES JUMELLES/ JUMEAUX D'ACCUEIL

Jumelage interculturel

C'est un programme qui consiste à mettre en contact deux personnes ou des familles qui ont des intérêts communs. Il permet à un membre de la communauté d'accueil et à une personne immigrante d'échanger sur leurs expériences, de faire des activités et de développer une relation égalitaire basée sur le partage à long terme. C'est une occasion pour développer une relation de partage, d'entraide et d'échange interculturel à long terme.







Avec la participation financière de :





581 821-0479
ahelena@portneufplus.com
accestravailportneuf.com



JUMELAGE

Vous avez envie de connaître une personne d'une autre culture?

Inscrivez-vous au jumelage interculturel.

Qu'est-ce que le jumelage interculturel?

Le jumelage interculturel permet à un membre de la communauté d'accueil et à un nouvel arrivant d'échanger sur leurs expériences, de faire des activités et de développer une relation égalitaire basée sur le partage à long terme.

Pourquoi faire du jumelage?

- Développer une relation amicale
- · Découvrir une autre culture
- · Diversifier son réseau social
- Avoir une meilleure compréhension des parcours et des réalités de chacun
- Faciliter l'intégration sociale, linguistique et culturelle des personnes nouvellement arrivées

Comment ça fonctionne?

Il suffit de communiquer avec Accès Travail Portneuf. Une agente de sensibilisation et d'intégration en immigration discutera avec vous pour mieux vous connaître afin que vous soyez jumelé avec une personne ayant un profil similaire au vôtre.

ET C'EST PARTI! VOUS ÊTES MAINTENANT JUMELÉ!!!









COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

418 329-2511 | 1 800 897-9910 immigration@portneufplus.com Immigrants Portneuf Jacques-Cartier





UN PREMIER SPECTACLE POUR LA PETITE TROUPE DE DANSE DE SAINT-ALBAN!

Depuis le mois de septembre, les enfants de Saint-Alban et des alentours peuvent suivre des cours de danse à la salle communautaire.

Trois cours sont proposés :

·Éveil à la danse (pour les 3 à 5 ans) ·Danse créative (pour les 6 à 7 ans) ·Jazz/Hip-Hop (pour les 8 à 12 ans)

Au total, une vingtaine d'enfants ont participé à la session d'automne ! Ils ont appris à bouger mais aussi à créer des costumes et des décors.

Un premier spectacle a été présenté au gymnase de l'école le vendredi 18 novembre et a attiré une centaine de spectateurs.

Les enfants, qui n'avaient pour la plupart jamais fait de spectacle, étaient vraiment fiers, comme en témoignent les photos, et les membres de la communauté étaient ravis de ce moment rassembleur autour des jeunes.

Bravo à tous les participants et merci aux parents qui ont aidé avant et pendant le spectacle!

Une session d'hiver sera proposée en janvier. Les cours auront lieu les jeudis du 19 janvier au 30 mars et un spectacle sera présenté début avril. Les inscriptions sont ouvertes !



JOYEUSES FÊTES

Le Club de l'Age d'Or La Gaiété de St-Alban souhaitent à tous ses membres ainsi qu'à la population un Joyeux Temps des Fêtes et une Bonne et Heureuse Année 2023.

> Robert Julien, président Marcelle Claveau, secrétaire ainsi que les autres membres du conseil.



Club de l'Age d'Or la Gaieté de St-Alban



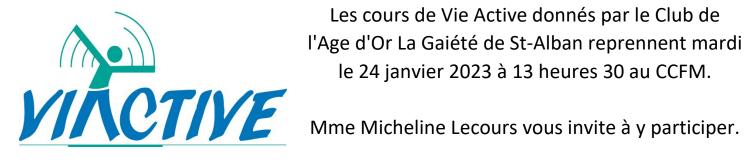
Nous recommençons les activités de l'Age d'Or le 17 janvier 2023 à 17 :30 heures au Centre communautaire Fernand Marcotte par un buffet froid. Réserver avant le 11 janvier 2023

Marcelle Claveau 418-268-3870 ou Robert Julien 418 268-8412



Bienvenue à tous!





Les cours de Vie Active donnés par le Club de l'Age d'Or La Gaiété de St-Alban reprennent mardi

JOYEUX NOËL et BONNE ANNÉE 2023!



Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent un beau temps des Fêtes. Santé, joie de vivre et plaisir de lire en famille!

Alice Falardeau, Sylvie Gallant, Francine Giroux, Noémie Labrosse, Louise Lauzière, Marcelle Lauzon, Marcelle Lehoux, Carmelle Perreault, et Monette Perreault

La bibliothèque sera fermée du vendredi 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023. au plaisir de vous revoir dès le 3 janvier 2023 de 18 h 30 à 20 h 00.



D

22

29

5

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

SAINT-ALBAN

2023

25							l												
	18	≐	4		_		29	23	5	∞	_	_		30	23	6	ဖ	2	
°D 26	°D 19	**************************************	°⊒5		M	SEP	°⊞30	발 路	23 5 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	1 9	2 B	8		<u>್</u> ಟ್	°B 24	1	2 ⊒ 5	1 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	M J∕
27	20	ಪ	6		Z	SEPTEMBRE	∽	24	17	10	3	S	M M		25	≅	≐	4	JANVIER M
28	21	14	7		ے	BRE		25	≅	≐	4	ے			26	19	12	ហ	<u> چ</u>
29	22	귥	∞	_	<			26	19	12	51	<			27	20	ವ	6	<
30	23	16	9	2	S			27	20	ವ	6	S			28	21	14	7	S
29	13	5	∞	_			25	158	≓	4				26	19	12	51		
30	23	16	9	2			26	19	12 (51				27	20	ಪ	6		
<u>್ಲಾ</u> ಟ	2 (2)	°=====================================	10	•ဆူယ			°22 27	1	<u>ಕ</u> ಆವು ಪ	ಿದ್ದ				<u>ا</u> تا ۵	°Z Z	4 E°	°₽7		
	2 5	2	≅	4	_	OCT	28	2 1	2 14	7		8	ے	O	22		· ·	_	FÉV
	26	19	12	5 1	S	OCTOBRE	29	22			_	Z			23	16	9	2	FÉVRIER M
				6	ے	_				90	2	ے						ယ	ے
	27	20	ಪ		<		8	23				<			24	17	16		<
	28	21	14	7	s			24	17	5	ယ	s			25	≅	≐	4	လ
26	19	12	បា				8 23	16	9	2				26	19	12	ហ		
27	20	ಪ	6				31 24	17	5	ω				27	20	13	6		
			ı	ı												_ ~			
22 &	얼	2 □ □	°E]~				°20 23	ಿ⊏∣ಹ	<u>ಇ</u> ವ=	*E		_		°D 28	°æ 2	~ ≈			_
28 29 R 29	21 9 9 22	14 90 0 15	7 9 8	_	L M	NOVE	25 P 0	1 9	27 11 20 12	1 4 2 5		L	JU	28 D Q 29	21 22				r 8
29	22	5	°	1 2	M	NOVEMBE	2 6	9 19	12	° O		Z	JUILLET	29	22	14 15	°₽ 7	1 2	MARS
	22 23	15	8 9	2	L W	NOVEMBRE	26 27 27	19 20	12 13	51 6		Z		29 30	22 23	14 15 16	7 8 9	2	MARS
29	22 23 24	15 16 17	8 9 10	2	L W	NOVEMBRE	26 27 28	19 20 21	12 13 14	5 6 7		N L M		29	22 23 24	14 15 16 17 P	7 8 9 10	2 3	MARS
29	22 23	15	8 9	2	L M	NOVEMBRE	26 27 27	19 20	12 13	51 6		N L M		29 30	22 23	14 15 16	7 8 9	2	MARS M J
29	22 23 24	15 16 17	8 9 10	2	M J V	NOVEMBRE	26 27 28	19 20 21	12 13 14 15	5 6 7		M J V		29 30	22 23 24	14 15 16 17 P	7 8 9 10	2 3	MARS M J V
29 30	22 23 24 25	15 16 17 18	8 9 10 11	2	M J V S	NOVEMBRE	1 26 27 28 29 27 28	19 20 21 22	12 13 14 15	5 6 7 8		S A C W		29 30 31	22 23 24 25	14 15 16 17 18 T 18	7 8 9 10 11	2 3	MARS M J V S
29 30 24 31	22 23 24 25 17 17	15 16 17 18 10 10	8 9 10 11 3 4 5 P	2	M J V S	VEMBRE	2 6 27 28 29 27 28 ₹₹ 29 1 7 28 ₹₹ 29	19 20 21 22 20 21 22 S	12 13 14 15 13 14 15 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 1	5 6 7 8 6 7 8 R	2	M J V S D L		29 30 31 23 24 25 30 30 30 30 30 30	22 23 24 25 16 17 18 P	14 15 16 17 18 9 10 11 T	7 8 9 10 11 2	2 3	MARS M J V S
29 30 24 25 31	22 23 24 25 17 18	15 16 17 18 10 11	9 10 11 3 4	2	M J V S D L M	VEMBRE	2 6 27 28 29 27 28 3 3 3	19 20 21 22 20 21 21 22 20 21	12 13 14 15 13 14	5 6 7 8 6 7		M J V S D L M	UILLET	[29] 30 31 23 24 30 30	22 23 24 25 16 17	14 15 16 17 18 9 10	7 8 9 10 11 2 3	2 3	MARS M J V S D L M
29 30 <u>24 25 26</u> 31 * —	22 23 24 25 17 18 19 III	15 16 17 18 10 11 12 1	8 9 10 11 3 4 5	2	M J V S D L M M	VEMBRE	2 6 27 28 29 27 28 ₹₹ 29 1 27 2 8 ₹₹ 29 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	19 20 21 22 20 21 22	12 13 14 15 13 14 15 1 9 1 9	5 6 7 8 6 7 8 R	1	M J V S D L M M		29 30 31 23 24 25 30 9 9 9	22 23 24 25 16 17 18 T 19	14 15 16 17 18 9 10 11 19 10 11	7 8 9 10 11 2 3 4 RT 3 4	2 3	MARS AVRIL M J V S D L M M
29 30 24 25 26 27	22 23 24 25 17 18 19 20 21	15 16 17 18 10 11 12 13 14 10 11 12 13 14	9 10 11 3 4 5 6 7 8	2	M J V S D L M M J	NOVEMBRE DÉCEMBRE	2 6 27 28 29 27 28 3 9 2 9 2 7 2 8 3 9 2 9 3 0	19 20 21 22 20 21 22 23	12 13 14 15 13 14 15 16 10 17 17 18 19 19 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	5 6 7 8 9	1 2	M J V S D L M M J	UILLET	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	22 23 24 25 16 17 18 19 I9 III III III III III III III III I	14 15 16 17 18 9 10 11 12 1	7 8 9 10 11 2 3 4 5 SR 5	2 3	MARS AVRIL AVRIL
29 30 <u>24</u> 25 26 27 28 31 *	22 23 24 25 17 18 19 20 Image: Control of the cont	15 16 17 18 10 11 12 13 14 10 11 12 13 14	9 10 11 3 4 5 6 7	2 3 4	M J V S D L M M J V	VEMBRE	2 6 27 28 29 27 28 3 9 2 9 2 7 2 8 3 9 2 9 3 0	19 20 21 22 20 21 22 23 24	12 13 14 15 13 14 15 16 17 12 13 14 15 16 17	5 6 7 8 6 7 8 9 10 B 0	1 2 3	M J V S D L M M J V	UILLET	29 30 31 23 24 25 26 27 30 <t< td=""><td>22 23 24 25 16 17 18 19 20 R 07</td><td>14 15 16 17 18 9 10 11 12 13 1</td><td>7 8 9 10 11 2 3 4 5 6</td><td>2 3</td><td>MARS AVRIL M J V S D L M M</td></t<>	22 23 24 25 16 17 18 19 20 R 07	14 15 16 17 18 9 10 11 12 13 1	7 8 9 10 11 2 3 4 5 6	2 3	MARS AVRIL M J V S D L M M

21

14

28

6

°O

MATIÈRES ORGANIQUES

R MATIÈRES RECYCLABLES

D DÉCHETS

ENCOMBRANTS (GROS REBUTS)

•

HERBES ET FEUILLES (SACS DE PLASTIQUE INTERDITS)

SAPINS DE NOËL

TÉL: 418 876-2714 RRGMRP

LAREGIEVERTE.CA



Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

À RESPECTER CONSIGNES

TÉL.: 418 876-2714 RRGMRP

SANS FRAIS: 1 866 760-2714 LAREGIEVERTE.CA

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL 🔊

Cette collecte a été instaurée dans le but de réduire le volume de déchets voués à 'enfouissement. Les sapins récupérés seront transformés en copeaux et serviront en amendements afin de composter vos matières organiques au centre de

POUR QUE VOTRE ARBRE SOIT RAMASSÉ, VOUS DEVEZ:

- Enlever toutes les décorations;
- Couper le sapin s'il a une longueur de plus de 7 pieds;
- Placer le sapin, dégagé de la neige et de la glace, en bordure de rue la veille de la collecte ou au plus tard à 6h le jour de la collecte;
- Ne pas planter l'arbre à la verticale pour éviter de le confondre avec un arbre vivant;
- Il est déconseillé de placer le sapin en bordure de rue trop à l'avance, car celui-ci peut se figer dans la glace ou être recouvert de neige le rendant invisible selon les précipitations.



COLLECTE DES FEUILLES

TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS!

Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE DES FEUILLES SONT:

- Bac brun*
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades ou autres marques)
- "II n'est pas nécessaire d'attendre la collecte spéciale des feuilles pour disposer de celles-ci dans le bac brun.

Note: Les feuilles et les résidus verts recueillis dans des sacs de plastique peuvent être apportés aux écocentres. Une fois sur place, vous devrez vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

es encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant oas 55 kg et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 3 m³. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants;
- Par souci de sécurité :
- Veuillez placer vos objets de façon ordonnée. Évitez les amoncellements.
 - Ne pas disposer d'objets coupants ou dangereux.

LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Туре	Exemples
Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaises, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées
	et coupées en longueur d'environ quatre pieds.

DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS* LES MATIÈRES INTERDITES LORS DE LA COLLECTE



* Liste non exhaustive. Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca.

PRIVILÉGIEZ LE RÉEMPLO

APPORTEZ VOS MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES OU OFFREZ-LES À UN ORGANISME D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE.







Programme triennal d'immobilisation 2023-2025

les investissements qui y sont inscrits ne constituent que des prévisions. Voici le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025, tel qu'adopté par le conseil municipal le 12 décembre 2022. Il est important de mentionner que

Bâtiments et Autres infrastructures Machinerie Équipement Incendie	Ajout d'une génératrice Infrastructures bâtiments municipaux Préau loisirs Affichage aux extrémités du territoire Aménagement de la halte du maire Infrastructures incendie	Développement résidentiel Planification – Phase 2 Aménagement d'un parc Bâtiments et Autres infrastructures	Épuration des eaux - Mise à niveau de l'usine Aqueduc village - Réfection conduites Rue du Boisé - Pavage Rang Saint-Joseph Ouest - Pavage Route 354 - Eau	Infrastructures
40 000 \$ 106 000 \$	50 000 \$ 50 276 \$ 20 000 \$ 20 000 \$ 30 000 \$ 20 000 \$	100 000 \$	10 000 \$ 15 000 \$ 20 000 \$	2023
100 000 \$	10 000 \$ 25 000 \$		300 000 \$ 200 000 \$ 175 000 \$	2024
		30 000 \$	200 000 \$	2025
Emprunt ou crédit-bail Subv. entente intermunicipale et Budget annuel	Subvention Subvention Budget annuel Budget annuel Budget annuel Subv. entente intermunicipale et Budget annuel	Budget annuel Emprunt Budget annuel	Surplus affectés Emprunt + Subv. (TECQ) Emprunt Emprunt et Budget annuel Emprunt + Subv. (TECQ)	Mode de financement

Total

Budget 2023

Voici le Budget 2023, détaillé par poste, tel qu'adopté par le conseil municipal le 12 décembre 2022 :

REVENU		2022	2023
	TAXES GENERALE	1 147 362 \$	1 270 793 \$
	TOTAL DES AUTRES TAXES	514 202 \$	581 865 \$
	AUTRES REVENUS	129 226 \$	230 810 \$
	TRANSFERTS	171 710 \$	148 960 \$
		1 962 500 \$	2 232 428 \$
))) !	1 1 1 1 5
DEPENSES			
	CONSEIL ET APPLICATION DE LA LOI	\$ 088 89	65 991 \$
	ADMINISTRATION GENERALE	306 232 \$	320 685 \$
	SAAQ	43 216 \$	52 692 \$
	SECURITE PUBLIQUE	251 692 \$	284 099 \$
	TRANSPORT ET VOIRIE MUNICIPALE	400 382 \$	520 498 \$
	AQUEDUC VILLAGE ET SAINT-JOSEPH	59 473 \$	62 518 \$
	AQUEDUC RIVIERE BLANCHE ET GRONDINES	19 564 \$	20 598 \$
	AQUEDUC ST-MARC	\$ 009 6	\$ 009 6
	TRAITEMENT DES EAUX	20 944 \$	19 901 \$
	GESTION DES FOSSES SEPTIQUES	34 666 \$	32 499 \$
	HYGIENE DU MILIEU, SANTE ET BIEN ETRE	130 197 \$	142 961 \$
	AMENAGEMENT ET URBANISME	62 958 \$	62 211 \$
	PROMOTION ET DEVELOPPEMENT	28 071 \$	27 147 \$
	LOISIRS ET TERRAIN DE JEUX	144 823 \$	156 536 \$
	ACTIVITÉES CULTURELLES	26 727 \$	29 221 \$
	INTERETS, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS	255 676 \$	340 372 \$
	IMMOBILISATIONS	100 000 \$	\$ 000 \$





Le panier Albanois

UN BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL SUR NOS PRODUCTEURS LOCAUX



84 Rang de la Rivière-Blanche 418-283-4587



La Cabane sera ouverte le 23 décembre de 13h à 18h!

Plusieurs cadeaux de dernière minute, cadeau d'hôtesse, surprises à mettre dans les bas de Noël, etc!

Encore cette année, la cookerie de la Cabane vous cuisine de bons pâtés à la viande, des tartes au sucre à l'érable et notre succulente bûche à l'érable!!!

Passer votre commande!!! Quantité limité!!!

Venez nous voir!





